

**Bureau de Poitiers**

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13

**ASSOCIATION LA MAISON DES TROIS QUARTIERS**

23/25 rue du Général SARRAIL
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SARL au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015
Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux adhérents de l'association « LA MAISON DES TROIS QUARTIERS »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LA MAISON DES TROIS QUARTIERS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mai sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

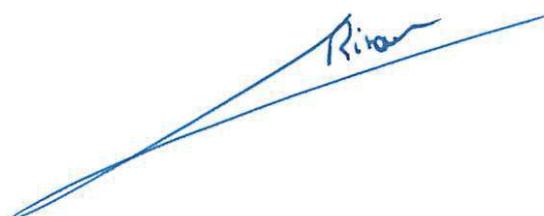
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 19 mai 2020

SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

MAISON DES TROIS QUARTIERS
POITIERS

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018 Total
	Brut	Amort	Net	
IMMobilisations incorporelles	13 654.58	13 654.58		334.99
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	13 654.58	13 654.58		334.99
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMobilisations incorporelles en cours				
AVANCES ET ACOMPTEs				
IMMobilisations corporelles	474 591.93	249 252.40	225 339.53	262 677.30
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	250 810.84	58 852.14	191 958.70	217 039.78
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	97 905.39	82 952.08	14 953.31	23 285.81
AUTRES	125 875.70	107 448.18	18 427.52	22 351.71
IMMobilisations corporelles en cours				
AVANCES ET ACOMPTEs				
IMMobilisations grevées de droits				
IMMobilisations financières	76.22		76.22	76.22
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	76.22		76.22	76.22
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	488 322.73	262 906.98	225 415.75	263 088.51
STOCKS ET EN COURS	395.50		395.50	528.16
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES	395.50		395.50	528.16
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTEs VERSES/COMMANDES	2 652.00		2 652.00	3 700.00
CREANCES	120 464.36	1 393.95	119 070.41	102 528.39
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	25 325.44	1 393.95	23 931.49	19 961.65
AUTRES	95 138.92		95 138.92	82 566.74
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	30 254.00		30 254.00	30 254.00
DISPONIBILITES	701 930.49		701 930.49	690 055.74
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 705.36		4 705.36	536.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	860 401.71	1 393.95	859 007.76	827 602.29
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 348 724.44	264 300.93	1 084 423.51	1 090 690.80

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

MAISON DES TROIS QUARTIERS
POITIERS

BILAN

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	326 887.31	326 887.31
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	239 358.22	239 358.22
REPORT A NOUVEAU	29 870.42	27 855.92
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 501.38	2 014.50
TOTAL FONDS PROPRES (1)	593 614.57	596 115.95
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 513.75	93 103.75
PROVISIONS REGLEMENTÉES		
DROITS DES PROPRIÉTAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	82 513.75	93 103.75
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	676 128.32	689 219.70
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	18 732.00	21 113.00
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	18 732.00	21 113.00
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	273 310.42	272 268.76
DETTES FISCALES ET SOCIALES	55 686.50	72 937.04
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	132.68	785.30
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	60 433.59	34 367.00
TOTAL DETTES (5)	389 563.19	380 358.10
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 084 423.51	1 090 690.80

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018 Total
	Montant	Total	
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	3 573.88		2 869.88
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK	132.66		18.19
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	504 232.95		499 033.65
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	33 322.05		28 433.92
SALAIRES ET TRAITEMENTS	492 568.86		475 531.56
CHARGES SOCIALES	139 597.78		169 057.08
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		51 105.66	53 104.80
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	48 782.71		46 576.00
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	1 393.95		1 298.80
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	929.00		5 230.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	8 101.70		4 400.51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		1 232 635.54	1 232 449.59
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)	586.57		6 187.52
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 405.04		3 067.34
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		4 405.04	3 067.34
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		1 237 627.15	1 241 704.45
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			2 014.50
TOTAL GENERAL		1 237 627.15	1 243 718.95

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018 Total
	Montant	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	4 712.72		4 381.09
PRODUCTION VENDUE	393 225.96		404 243.60
SOUS-TOTAL A		397 938.68	408 624.69
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	793 475.05		787 987.97
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	5 200.04		18 779.85
COLLECTES			
COTISATIONS	5 744.00		5 844.00
AUTRES PRODUITS	10.27		34.15
SOUS-TOTAL B		804 429.36	812 645.97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 202 368.04	1 221 270.66
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)	1 720.12		1 777.56
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 249.38		843.41
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 249.38	843.41
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 888.23		7 715.32
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	22 590.00		10 750.00
REPRISES SUR PROVISIONS	3 310.00		1 362.00
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		29 788.23	19 827.32
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		1 235 125.77	1 243 718.95
SOLDE DEBITEUR = PERTE		2 501.38	
TOTAL GENERAL		1 237 627.15	1 243 718.95

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
861	Mise à disposition gratuite de biens	870	Bénévolat
861000	MISE A DISPOSITION GRATUITE	258 747.69	870000 BENEVOLAT
	TOTAL (861)	258 747.69	TOTAL (870)
864	Personnel bénévole	871	Prestations en nature
864000	PERSONNEL BENEVOLE	25 599.00	871000 MISE A DISPOSITION GRATUITE
	TOTAL (864)	25 599.00	TOTAL (871)
Total charges contributions volontaires		Total produits contributions volontaires	284 346.69

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

ANNEXE

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A – RAPPEL DES PRINCIPES

1) PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles modalités édictées par les règlements CRC n°2002-10, 2003-7, 2004-06.

Aucune immobilisation ne fait apparaître d'éléments décomposables.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction des durées d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

2) PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B- PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

1) IMMOBILISATIONS CORPORELLES/INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles/incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiques justifiés. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement moyennes pour les différentes catégories d'immobilisation sont les suivantes

- agencement, aménagement	10 ans
- installations techniques	5 ans
- matériel	5 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériel de bureau.	3 à 5 ans
- mobilier	5 ans

2) SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Au titre de la période, l'association n'a perçu aucune subvention.

3) LES STOCKS

Les stocks de marchandises, sont évalués au dernier prix d'achat.

4) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5) PROVISION

La provision relative aux engagements de retraite au 31.12.2019 est de 18 732 €uros.

La variation entre 2018 et 2019 fait ressortir une dotation de 929 € et une reprise de 3310 €.

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2014-2016,
- Turn over 2% constant,
- Taux de progression des salaires 1% constant,
- Taux d'actualisation 1 %
- Taux de charges sociales : 40% pour les non cadres et 50% pour les cadres.

6) MISE A DISPOSITION

- La Ville met à disposition de l'Association, le personnel suivant :

* EJE		258 226 €
* Secrétariat/hôtesse d'accueil		
* Entretien		
* Régisseur		
* Comptable		

Depuis le 01/01/2011 tous les postes mis à disposition sont intégrés à l'intérieur du compte de résultat. Ainsi pour 2019 le montant est de 258 226 €. Les autres charges sont indiquées en bas du compte de résultat.

La mise à disposition des locaux et des réparations sont valorisées pour un montant total de 258 747.69 € dans le tableau ci-dessous.

Lieu	Valeur Locative	Restauration	Maintenance et interventions
Trois Soleils	67 050.38	50 310.26	24 734.24
M3Q	73 306.18		43 346.63

Les mises à disposition qui ont été évaluées figurent en bas du compte de résultat dans : « mises à disposition gratuites de biens et services ».

7) LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La participation des bénévoles à l'activité de l'association a été valorisé à 13.04 €/h dans le tableau ci-dessous.

Secteurs	Nombre d'heures	Nombre bénévoles	Valorisation en €
Fonctionnement	426	28	
Citoyenneté	285	42	
Enfance/Famille	696.25	23	
Action culturelles	331	32	
REMOV	225	9	
TOTAL	1963.25	134	25 599.00

II – ACTIF IMMOBILISE

A – ETAT DE L’ACTIF IMMOBILISE

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisation Financières
Valeur brute au début de l'exercice	13 654.58	479 485.90	76.22
Investissement de l'exercice		11 109.95	
Cessions et mises hors service		16 003.92	
VALEUR BRUTE A LA CLOTURE =	13 654.58	474 591.93	76.22

B – ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles
Amortissement au début de l'exercice + dotations de l'exercice -Reprise de l'exercice	13 319.59 334.99 16 003.92	216 808.60 48 447.72
AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE	13 654.58	249 252.40

III – CREANCES & DETTES

A – ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

DESIGNATION	- d'un an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
CREANCES (actif)	120 464.36		
DETTES (passif)	389 563.19		

Suite au décret 2008-1492 du 30/12/2008, nous vous informons des dates d'échéance des dettes fournisseurs en solde au 31/12/2019. Elles sont résumées dans le tableau suivant :

Solde des dettes fournisseurs au 31/12/2019	Echéances en janvier	Echéances en février	Echéances après le mois de février
273 310.42	10 384.42		262 926.00

IV – PROVISIONS

PROVISIONS

	DEBUT EXERCICE	AUGMENT	DIMINUT	FIN EXERCICE
Provisions P/risques				
Provisions Pour engagement retraite	21 113	929	3 310	18 732
Provision pour Dépréciation des clients	1 298.80	1 393.95	1 298.80	1 393.95

V – COMPTES DE REGULARISATION

A – ACTIF

Ils se décomposent de la façon suivante :

1) Charges comptabilisées d'avance :

St Jacques de Compostelle	1 688.56
Vienne Doc	2 656.80
Avocat HAY Emilie	360.00
<hr/>	
	4 705.36

2) Subventions à recevoir :

■ Subvention CAF	
- PS enfance	12 501.28
- Animation famille	22 648.00
- Animation globale	13 538.60

- Multi accueil	21 106.67
- CLAS	5 125.00
- LAEP	757.37
<hr/>	
	75 676.92

3) Produits divers à recevoir :

- Région REMIV	16 000.00
- Région Osez la Danse	1 800.00
- Conseil Général	700.00
- Uniformation	512.00
<hr/>	
	19 012.00

B – PASSIF

1 – CHARGES A PAYER

N° COMPTE	LIBELLES	MONTANT TTC
408	<u>Fournisseurs factures non parvenues</u> Audit Atlantique TPM SACD HAY BASECQ FREE ISAAC ETOILE FNAC TPM	4 700.00 258 226.00 200.00 120.00 360.00 46.76 510.00 50.00 2 868.68
428	<u>Personnel charges à payer</u> Provision congés payés	22 118.75
438	<u>Organismes sociaux, charges à payer</u> Charges sur congés payés Provisions sur formation Autre	7 170.73 5 615.00 486.12
467	<u>Comité d'établissement</u>	132.68
468	<u>Divers, charges à payer</u>	
TOTAL		302 604.72

2 – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE :

▪ Ville CLAS	3 333.00
▪ Atelier divers	22 929.33
▪ Location	1 033.00
▪ Fondation de France REMIV	2 000.00
▪ Fondation OCIRP	612.80
▪ Dons 2020 REMIV	525.46
▪ Ville Travaux 2020	30 000.00

	60 433.59

3 – FONDS DEDIES

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2019.

4 - VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Libellé	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
106600	Réserve pour fond de roulement	239 358.22			239 358.22
110000	Report résultat antérieur	27 855.92	2 014.50		29 870.42
102301	Subvention d'investissement commune	145 976.77			145 976.77
102302	Subvention équipement CAF	160 733.47			160 733.47
102303	Subvention d'investissement Conseil Général	16 670.74			16 670.74
102304	Subvention d'investissement District	3 506.33			3 506.33
129000	Résultat de l'exercice débit			2 501.38	-2 501.38
120000	Résultat de l'exercice crédit	2 014.50		2 014.50	0.00
TOTAUX		596 115.95	2 014.50	4 515.88	593 614.57

5 – SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT

Au titre de l’année 2017, l’association a perçu les subventions d’investissement suivantes :

30 000€ de la ville de Poitiers pour l’aménagement du hall,
 75 900€ de la CAF pour l’aménagement du hall,

Ces subventions considérées comme renouvelables font l’objet d’une reprise au compte de résultat.

	Libellé	Début d’exercice	Diminution	Augmentation	Fin d’exercice
131400	Subvention investissement VILLE renouvelable	30 000.00			30 000.00
131500	Subvention investissement CAF renouvelable	75 900.00			75 900.00
139140	Subvention investissement VILLE inscrite au compte de résultat	3 625.00		3 000.00	6 625.00
139150	Subvention investissement CAF inscrite au compte de résultat	9 171.25		7 590.00	16 761.25
777000	Quote part subvention investissement virée au compte de résultat CAF			10 590.00	10 590.00

VI – AUTRES INFORMATIONS

CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE

■ Valeur d'origine Bien financé : photocopieur KONICA Durée du contrat : 66 mois Date effet du contrat : 17/10/2013	
■ Redevance payées Cumul des exercices antérieurs Redevances payées au cours de l'exercice	3 349.45
■ Redevances restant à payer A un an au plus A un plus d'un an et cinq au plus	

REMUNERATION

Conformément à la loi 2006-586 du 23 Mai 2006, la rémunération des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 46 473.67€ brut.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE :

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.